



INDEMNITEE DE FORMATION LFVB

Conditions d'accès :

Le licencié doit avoir pris sa première licence dans le club quitté.

Exigibilité jusqu'en 1ère année senior.

Exonération si mutation professionnelle, à justifier.

Par année de formation entre M13 et M17

GSA labellisé FFVB

Excellence 50,00€

Formateur 50,00€

GSA non labellisé 25,00€

Répartition financière :

90% au GSA quitté, les années au Pôle vont à 100% à la structure,
10% à la Ligue pour frais administratif.

Conditions de versement :

Le club doit faire la demande d'indemnité par écrit, celle-ci doit être faite avant la validation définitive de la licence-mutation.

Le club quitté peut renoncer à ses indemnités.

Seul la LFVB est habilité à calculer le montant des indemnités.

COUPON REPONSE A RENVOYER A LA LFVB

NOM DU JOUEUR :

CLUB RECEVANT :

CLUB QUITTE :

Entourer la demande choisie :

Demande de calcul de l'indemnité à la LFVB et souhaite recevoir les indemnités

Renonce à l'indemnité

Signature du club quitté